

DEPARTEMENT
Haute-Saône

Commune de
MONTESSAUX
70270

24. Le Bourg
70270 MONTESSAUX
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX
Extrait des délibérations
Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 01 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

Nombre membres :
Afférents au conseil :
En exercice :09
Présent(s) :09
Pouvoir(s) :00
Absent(s)00
Votants :09
Affiché le : 17/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René DEMANGE, Maire,**

Étaient Présents : Mrs René DEMANGE, Raphaël CARRIERE, Frank COPPE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY, Mmes Françoise JUIF, Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ.

Absents excusés : néant,

Absents non excusés : néant,

Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour rappel en date du 24 novembre 2022 par délibération n°24/2022-11, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des présents la suppression du budget eau au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal après avoir entendu et voté les chiffres du compte administratif du budget eau et du budget communal de l'année 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'application des résultats de l'exercice 2022 de ces deux budgets et en tenant compte des restes à réaliser ;

L'affectation des résultats sera calculée sur le budget communal 2022 et reporté comme suit

	Résultats cumulés au 31/12/2022	Restes à réaliser au 31/12/2022	Restes à réaliser au 31/12/2022	Résultat y compris les restes à réaliser
		Dépenses	Recettes	
INVESTISSEMENT	14 417.95 €	2 944 €	20 000 €	31 473.95 €
FONTIONNEMENT	33 253.07 €			33 253.07€
	47 671,02 €	2 944 €	20 000 €	64 727.02 €

DECIDE d'affecter les résultats qui se décomposent comme suit :

- BUDGET COMMUNAL -

- 14 417.95€uros à reprendre en recettes - cpte R.001- Invest. (Excédent reporté)
- 000€uros à reprendre en recettes - cpte R.1068 - Invest.
- 33 253.07€uros à reprendre en recettes - cpte R.002 -Fonct.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.
Le Maire, René DEMANGE.

